



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Président de la République

Question écrite n° 94710

Texte de la question

M. François André attire l'attention de M. le Premier ministre sur les moyens accordés aux anciens Présidents de la République. Les avantages qui leur sont accordés, une fois leur mandat terminé, reposent sur un courrier de Laurent Fabius, alors Premier ministre, adressé à Valéry Giscard d'Estaing le 8 janvier 1985 et fixant « de manière permanente le statut dans la Nation ». Actuellement, ils comprennent des moyens financiers (indemnités), humains (personnels affectés au cabinet, au secrétariat, à la sécurité) et matériels (mise à disposition d'un appartement de fonction meublé et équipé ainsi que d'une voiture de fonction). Près de 6 millions d'euros annuels hors indemnités, ce serait le coût global à la charge de l'État en faveur des anciens Présidents de la République française, d'après les travaux du député René Dosière. Ce « statut » soulève des interrogations sur le plan éthique, en raison du manque de transparence, juridique, en l'absence d'un texte législatif ou réglementaire publié au *Journal officiel*, et financier, dans un contexte budgétaire contraint. Afin d'œuvrer à une République exemplaire, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement pour donner un véritable cadre juridique aux moyens alloués aux anciens Présidents, qui soit à la fois solide dans ses fondements juridiques, précis dans ses dispositions, et limité au plus strict nécessaire dans son champ d'application.

Données clés

Auteur : [M. François André](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94710

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 juin 2016

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2572

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)